

— HABITER L'ESPACE PUBLIC. EN QUOI LA NOTION DE CONFORT PARTICIPE T-ELLE À LA CONSTITUTION DES ESPACES DITS HABITÉS ?

Alejandra Andrade-Charvet, Doctorante
Ecole Polytechnique de l'Université de Tours
Département d'Aménagement
UMR CNRS 7324 CITERES

Courriel :
alejandraandrach@yahoo.it

RÉSUMÉ

Dans le cadre d'une approche par l'habiter, dans son versant géographique, cette recherche s'interroge sur la question de la notion de confort à l'échelle de l'espace public urbain. Si l'habitat de l'Homme est ici entendu comme l'ensemble des lieux pratiqués, l'espace public sera alors considéré comme un espace habité ou susceptible de l'être. L'hypothèse est que des liens se nouent entre la théorie de l'habiter et la théorie du confort. Ainsi, il est avancé que le confort participe à la constitution des espaces dits habités, que le confort fait l'habitable. Mais, de quelle définition de confort parlons-nous ? Admettre que le confort est à caractère multidimensionnel, implique l'existence d'un ailleurs (Dreyfus, 1990, p. 535), d'un confort autre que celui de la technique, d'un confort subjectif. Afin de saisir ce confort subjectif, une approche du confort par les pratiques des lieux semblait pertinente. La mise en place de l'observation itérative des lieux, comme méthodologie d'enquête, met en évidence l'existence des différentes figures de rapport au confort. Ces figures témoignent d'un confort autre, lié à des facteurs d'ordre immatériel. Enfin, quelles sont les implications des liens entre la théorie du confort et la théorie de l'habiter dans les modes de production de l'espace ?

MOTS-CLÉS

Espace public, habiter, confort, pratiques des lieux.

ABSTRACT

This research approaches the idea of comfort in urban public space from a geographical point of view based in everyday practices. The human habitat is understood here as all places that are subject of everyday practices, this leads us to consider urban public spaces as spaces inhabited or likely to be. The assumption is that links are forged between the everyday practices theory and the comfort theory. Thus, it is suggested that the idea of comfort takes part in the constitution of inhabited spaces, that comfort makes the habitable. First, what comfort definition are we talking about? Admitting that the idea of comfort is multidimensional implies the existence of an elsewhere (Dreyfus 1990: 535), of another kind of comfort, beyond the technical one, a subjective one. In order to capture this subjective comfort, an approach by everyday practices seemed suitable. The implementation of the iterative observation as survey methodology of places puts in evidence the existence of different figures in relation to comfort. These figures show a comfort related to immaterial factors. Finally, what are the implications of the relationship between everyday practices theory and comfort theory on the space production modes?

KEYWORDS

Public space, inhabit, comfort, everyday practices.

—

— L'ESPACE PUBLIC URBAIN. UN ESPACE HABITÉ.

Appréhender l'espace public comme un espace habité implique une certaine prise de position. L'anthropologie (Segaud, 2007), la philosophie (Paquot, 2005; Paquot et al., 2007), et l'urbanisme (Thibault, 2008)(Morel-Brochet, 2008) s'accordent sur le fait que la notion d'habiter ne doit pas, et ne peut pas rester circonscrite à l'échelle du logement. Bien au contraire, elle serait applicable à la compréhension du rapport entre l'individu et d'autres types d'espaces au delà des murs du logement. Il sera question alors de s'intéresser à l'implication de cette notion dans le cadre des espaces publics urbains.

DE L'APPROCHE PAR L'HABITER.

La réflexion théorique s'initie à partir de l'approche géographique (Brunet et al., 2005: 250) de l'habiter. L'habiter est ici entendu comme le fait d'avoir son domicile dans un lieu. Notons ainsi qu'une telle définition de l'habiter fait appel à la fois aux dimensions temporelle et spatiale (Serfaty-Garzon, 2003, p. 213). À l'heure actuelle, quand la question de la mobilité se pose, la définition classique de l'habiter paraît ne plus être suffisante. Dans ce sens, avec l'apparition d'une « *société à individus mobiles* », où les modes d'habiter deviennent « *polytopiques* » (Stock, 2006), Mathis Stock propose de fonder la conceptualisation de l'habiter sur la problématique de la pratique, « *“faire avec de l'espace” au lieu d'être dans l'espace* »(Stock, 2004). Cela permettra de poser la question de l'habiter comme des multiples rapports à l'espace et non pas comme une seule modalité d'être avec l'espace (Stock, 2007, p 1-6). Dans ce cadre là, les temporalités dédiées aux espaces du dehors méritent une attention toute particulière. Nous sommes face à une constatation, celle de l'élargissement du sens de l'habiter et par la même de ce qui est défini comme l'habitat de l'Homme. Un choix de définition s'effectue, l'habitat sera caractérisé comme l'ensemble des lieux pratiqués. Le panorama s'ouvre alors vers la sphère des espaces publics urbains. Admettre que ces espaces font partie de ces lieux pratiqués, amène à les considérer comme l'extension du chez-soi, et de ce fait, à les regarder autrement. Une réflexion, autour de l'implication de la conceptualisation de l'habiter dans l'espace public, permettra la mise en exergue de la condition de lieu de ces espaces, c'est-à-dire de mettre l'accent sur leur capacité à provoquer une permanence à différents niveaux temporels. Ceci suscite un questionnement autour de la construction de ce chez-soi (dehors), de ce qui fait que ces espaces deviennent habitables. Chris Younès et Jean-Pierre Charbonneau mettent en évidence le fait que l'habitabilité se mesure aussi dans la façon où on vit la ville, ses rues, ses parcs, ses places, ses jardins (Younès et Charbonneau, 2008, p.1). Pour Michel Lussault, le but ultime de l'aménagement est l'amélioration de l'habitabilité urbaine :

comment est-il possible d'achever cette amélioration sans vouloir comprendre ce qui fonde cette habitabilité ? (Lussault, 2010). Si l'habitabilité est définie comme la qualité de ce qui est habitable, inhérente aux conditions favorables qu'on y rencontre, il semble pertinent de se questionner sur les conditions qui permettent cette habitabilité. L'observation « naïve » de plusieurs espaces publics met en lumière une expérience d'agrément ou de malaise envers ces lieux. En effet, même si certains espaces peuvent apparaître inconfortables (mal équipés, soumis aux intempéries, etc.), ces espaces sont pratiqués, à la fois traversés, parcourus et utilisés, etc., d'une certaine façon, « habités ». En revanche, il se peut que des espaces dits bien aménagés se retrouvent peu pratiqués, peu utilisés, peu « habités ». Le confort apparaît alors comme l'un des facteurs qui participent à la construction des espaces habités. Mais, dans quelle mesure participe-t-il à cette construction ? Y aurait-il des correspondances entre la notion de confort et la pratique des lieux ? L'hypothèse est que des liens se nouent entre la théorie de l'habiter et la théorie du confort. Ainsi, il est avancé que le confort participe à la constitution des espaces dits habités, que le confort fait l'habitable.

DE L'EXISTENCE D'UN CONFORT SUBJECTIF

Le mot confort vient du latin « confortare » (cum fortis), « ce qui donne de la force, encouragement, consolation. ». Ainsi, la première édition du dictionnaire de l'académie de langue française en 1694, définit le confort comme « secours, assistance, donner aide ». Ce n'est qu'au début du XIX siècle qu'il acquiert sa signification au sens de bien-être matériel. En effet, ce sont les anglais qui empruntent ce mot pour lui donner ce nouvel sens, dans le cadre d'une société industrialisée qui prônait les avantages du progrès technique et de l'apparition des nouveaux appareils ménagers. Sens, qui, comme le souligne Olivier Le Goff, a été institutionnalisé dans l'édition du dictionnaire de l'académie de langue française en 1842, qui définissait le confort comme « bien-être matériel, aisances de la vie » (Le-Goff, 1994, p.25). La dernière édition précise que le confort est un « ensemble de commodités matérielles qui procurent le bien-être ». Cependant, le confort dépend t-il aujourd'hui que des commodités matérielles ? La réponse semble évidente : non ! Revenons alors au sens premier, celui de « consoler », qui, comme le rappelle Thierry Paquot se retrouve encore aujourd'hui dans les mots « reconforter » et « réconfort ». À partir d'un tel point de vue, le seul accès aux biens matériels n'implique pas forcément de se retrouver en confort. « *Le confort ne répond pas à des normes, mais à un savoir-vivre. On ne peut pas le mesurer avec des statistiques [...] mais par un degré de satisfaction. Le confort révèle d'avantage de la sensation, et par conséquent est avant tout « culturel », que de l'accumulation de biens censés améliorer votre quotidien* ». Ainsi, l'état de bien-être

sera la preuve d'un confort accompli (Pumain et al., 2006, p. 70). Olivier le Goff, en faisant appel aux travaux de Jean-Paul Goubert, le désigne comme un « confort-réconfort ». Parler d'un « monde de confort » aurait du sens seulement si on admet l'existence d'une « culture du confort », qui s'insère dans la quotidienneté (Le-Goff, 1994, pp. 20, 23, 25). Ceci amène à comprendre le confort comme une forme sociale, et de ce fait à faire appel à des facteurs de l'ordre de l'immatériel.

Admettre que la notion de confort fait appel aux dimensions d'ordre matériel et immatériel, relevant à la fois du lieu et de l'individu, rend manifeste la nature multidimensionnelle de cette notion. Face à une multiplicité des variables, l'impossibilité d'une définition de confort universel se fait évidente. Selon Pascal Amphoux, la recherche d'une définition universelle de confort provoquerait un flou autour de cette notion. En effet, la problématique du confort comme étant une notion floue réside dans le fait qu'il existe une confusion entre confort technique, envisagé comme la « *réponse technique à un problème spécifique qui fait l'objet de normalisation et éventuellement de conventions collectives* » et, ce qu'il désigne comme confort symbolique, « *qui est propre à tout un chacun et qui est parfois tout à fait indépendant d'un niveau de confort technique (on peut être à son aise dans des situations objectivement inconfortables)* » (Amphoux, 1990, p. 2). Son propos rejoint celui de Jacques Dreyfus, qui, à partir d'une étude du confort à l'échelle du logement, propose la définition de deux types de confort. Le confort tout court ou « confort d'objets », au sens de bien-être matériel, qui renvoie à la norme et qui de ce fait serait lié à des facteurs comme l'ensoleillement, l'isolation thermique, le revêtement des sols, etc. Et le « confort discret » qui renvoie à un ailleurs contenant une part d'indicible. L'auteur reprend l'image de l'iceberg, dans la laquelle, la face visible serait celle du confort tout court, et la face cachée serait celle du confort discret, beaucoup plus large et volumineuse (Dreyfus, 1995, pp. 535, 36, 37,38). C'est probablement dans la prise de conscience de cette face cachée que réside tout l'intérêt du questionnement autour du confort à l'échelle de l'espace public. Pour Grégoire Chelkoff, il y aurait une différence capitale à faire entre les experts (architectes et ingénieurs) et les usagers. (Chelkoff, 2002, p.46). Ainsi, il émet l'hypothèse qu'il existe une coupure entre les logiques du conçu et du vécu. De ce fait, il est possible d'identifier deux types de confort, le confort normé et le confort sensible. Le premier faisant appel à un confort de gestion lié à une fonction d'utilité. Le deuxième faisant appel au confort de l'habitant, aux usages, et aux pratiques sociales. Le confort normé serait alors associé à la norme, alors que le confort sensible serait plutôt de l'ordre du caprice. Que ce soit sous la forme d'un confort symbolique, discret ou sensible, admettre l'existence de cet ailleurs, de ces variables hors de la maîtrise technique, amène à considérer le confort comme une notion en redéfinition

constante. Il n'existerait pas alors « un » confort, mais « des » confort. Cette mise en perspective pourrait permettre de dépasser l'idéologie du confort pour le confort, comme Pascal Amphoux la définit, et le mythe d'un confort universel. En effet, penser le confort implique une réflexion dans deux sens : des normes d'aménagement spatial et architectural adaptées et l'observation des pratiques réelles des usagers. « *Ignorer cette dimension imaginaire fondamentale pour l'habitant de tous les jours, ce serait limiter le confort de l'usager à la rigueur exclusive des normes techniciennes élaborées par une tranche bien spécifique de la société* » (Amphoux, 1990, pp. 2-3). Il semblerait que la vraie richesse d'une véritable réflexion autour de cette notion réside dans la prise en compte de ces variables liées aux pratiques réelles des usagers. Bien que perçues comme difficiles à identifier, à définir, à maîtriser et en conséquence à prendre en compte, elles méritent l'attention de la part des acteurs liés à la production de l'espace.

— LE CONFORT, FAIT-IL L'HABITABLE ?

Si la pratique architecturale et urbanistique est souvent amenée à aborder la question du confort à partir d'un point de vue de maîtrise de grandeurs physiques, avec une visée de standardisation, dans le cadre d'une quête pour la définition de l'homme standard, se questionner sur la place et la prise en compte de l'individu comme indicateur premier dans la réflexion autour de la notion de confort dans l'espace public urbain semble pertinente. Pascal Amphoux propose la mise en valeur de l'habitant comme détenteur d'un savoir-faire qu'il définit comme la « *maîtrise d'usage* ». Ainsi, la légitimité du projet urbain devrait reposer sur un équilibre dynamique entre la maîtrise d'usage, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage (Amphoux, 2007, p.80).

L'APPROCHE DU CONFORT PAR LES PRATIQUES DES LIEUX

L'approche du confort par les pratiques des lieux permettra la prise en compte des registres liés à la pratique, c'est-à-dire la prise en compte des désirs, des besoins, d'une intentionnalité, et de ce que le lieu suggère à ses habitants. Cette recherche s'insère dans la voie ouverte par Mathis Stock¹ (Stock, 2004, p.4) de l'habiter par les pratiques. Jacques Levy et Michel Lussault définissent

1 Mathis Stock établit une claire différence entre les « pratiques des lieux » et les pratiques socio-spatiales ou spatiales. « *Ces dernières font comme s'il allait de soit que la pratique soit associée à des lieux[...]. En effet, la question de savoir quelles pratiques sont d'abord "pratiques", ensuite "spatiales", et quelles pratiques impliquent une forte implication des lieux, est intéressante.* » (2004, p. 4)

la pratique comme « *une action contextualisée, en situation* » (Lévy et Lussault, 2003, p.740). Cela renvoie vers la question de la fréquentation. Une distinction entre pratique et fréquentation doit s'effectuer. De ce fait, pratiquer un lieu n'implique pas forcément une fréquentation, au sens de se rendre souvent dans un lieu. Par conséquent, pratiquer un lieu ne fera pas seulement allusion à une action qui se répète dans le temps. Les lieux peuvent être pratiqués de façon fréquente, occasionnelle, ou sporadique. La fréquentation ne sera qu'un des registres de la pratique.

L'approche du confort par les pratiques des lieux semblait permettre la saisie des correspondances entre l'habiter et la notion de confort. Ainsi, il était essentiel de mieux comprendre ce qui se passe dans les lieux, ce que Serge Thibault appelle « *la vie des lieux* »² (Thibault, 2008). Pour ce faire, l'approche qualitative, qui, comme Pierre Paillé et Alex Mucchielli l'expliquent « *vise la compréhension et l'interprétation des pratiques et des expériences [...]* », était la plus pertinente. Sylvain Giroux et Ginette Tremblay nous rappellent qu'une approche qualitative permet de s'intéresser à la lecture que les gens font de leur réalité (Giroux et Tremblay, 2002, p. 23). Le premier moment de la réflexion méthodologique se matérialise de manière informelle. Parcourir les lieux du dehors met en évidence une expérience d'agrément ou de malaise envers ces lieux. Cette première constatation fait ressortir l'observation in situ comme la première piste méthodologique à suivre. Il s'agissait alors d'observer les pratiques des lieux. La phase exploratoire était le moyen d'évaluer les hypothèses liminaires et de débiter ainsi la construction d'une méthodologie³ d'enquête de terrains. Nous sommes bien d'accord avec Pierre Sansot, lorsqu'il suggère que « *la méthode et l'objet se prêtent une aide réciproque[...]. C'est pourquoi, un certain nombre de réflexions d'ordre méthodologique naissent au cours de l'analyse.* » (Sansot, 2004, p. 36). Ainsi, la construction méthodologique démarre à partir de l'interaction entre une esquisse méthodologique et les premières expériences de terrain. Nous sommes partis de l'hypothèse selon laquelle une procédure non interactionnelle pourrait permettre dans un premier temps d'avoir un aperçu intégral de ce qui se passe dans les lieux.

2 « *La vie du lieu, c'est-à-dire ses événements, résulte d'une interrelation entre le lieu en tant que milieu et ses occupants. En prolongeant cette proposition, nous pouvons considérer que le lieu est engagé en tant que quasi-personnage dans la construction des réalités qui y prennent place et s'y développent. Le lieu est quasiment un acteur de son habitabilité. Cette formulation que l'on pourrait juger quelque peu surprenante ou excessive, est l'une des traductions possibles d'un schéma cher aux sciences de la complexité, la boucle récursive qui associe deux entités en termes de coexistence : l'une est un agent de l'existence de l'autre, et vice versa. Selon ce paradigme, l'individu fait le lieu, qui fait l'individu. »* (Thibault, 2008).

3 À distinguer : méthodologie, qui désigne une « *démarche de recherche* », et méthode, au sens de « *technique de recueil des données* » (Norimatsu et Pigem, 2008, p. 6)

La démarche exploratoire a permis d'identifier cinq champs de réflexion qui semblent capitaux à l'heure de la construction de l'outil d'enquête des terrains. Primo, la validité scientifique de l'observation directe comme méthode-fil conducteur. Secundo, la pertinence d'une méthodologie combinatoire, c'est-à-dire l'association des techniques d'observation directe et indirecte. Tertio, le besoin d'une réflexion en termes de temporalité. Les lieux varient dans le temps. Ces variations sont cycliques ou exceptionnelles, de ce fait diverses échelles temporelles s'établissent. Quarto, l'importance de la notion de contextualisation. Chaque lieu est unique, avec des particularités. De ce fait, la mise en contexte des pratiques observées est cruciale pour la compréhension de leur concordance avec la problématique du confort. Quinto, la prise de position à partir d'une approche comportementale. On observe des comportements des individus en solo ou en groupe par rapport à un espace (existant). Sylvain Giroux et Ginette Tremblay signalent que l'observation systématique peut porter sur cinq dimensions différentes du comportement, à savoir : la fréquence, la durée, le contexte, l'ordre, et la latence (Giroux et Tremblay, 2002, p. 168).

L'OBSERVATION ITÉRATIVE DES LIEUX

La méthodologie d'enquête des terrains se construit à partir des cinq chantiers de réflexion énoncés ci avant. Le terme itératif fait référence à une action « *qui est réitéré* » ou « *répétée plusieurs fois* » (Rey-Debove et Rey, 1996, p. 1216). En outre, l'observation itérative des lieux désigne à la fois la démarche méthodologique et la recherche issue de ce processus. Cette méthodologie d'interrogation des terrains se décompose en plusieurs parties effectuées à plusieurs reprises selon une certaine logique. La première phase, nommée « au préalable », a consisté à délimiter les registres d'observation, et à déterminer les conditions dans lesquelles celle-ci allait s'effectuer (outils et périodes d'observation). La deuxième sera celle de l'« in situ », qui consiste à effectuer des notes, des prises de vue, des enregistrements sonores, tout en étant dans les lieux d'observation. Cette phase se divise en trois moments, l'imprégnation, l'observation directe (au sens de méthode ou technique d'enquête), et l'entretien participant. En suite, nous avons effectué l'« analyse rétrospective » des données recueillies, à partir de la restitution des journées d'observation et de la retranscription des entretiens. La dernière phase sera celle de l'« observation de vérification », qui consiste à réaliser une mise en rapport des résultats avec le lieu. En parallèle, des entretiens auprès des acteurs concernés par la production de l'espace ont été effectués. Le schéma suivant décrit la construction méthodologique de l'observation itérative des lieux :

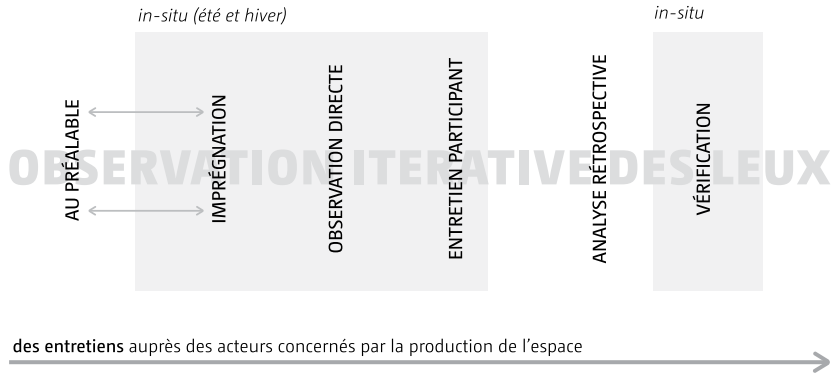


Figure 1 : Phases de l'observation itérative des lieux (source : A. Andrade-Charvet, 2012)

— DES CORRESPONDANCES ENTRE L'HABITER ET LE CONFORT

Dans quelle mesure le confort est-il engagé dans la pratique des lieux ? De quelle manière la prise de conscience des liens existants entre la théorie de l'habiter et la théorie du confort peut-elle agir dans les processus de production des espaces publics urbains ?

DE LA TENSION ENTRE L'OBJECTIF ET LE SUBJECTIF

La constatation du caractère multidimensionnel de la notion de confort dans l'in-situ amène à établir la qualité évolutive de cette notion. Dans le sens où, son caractère multidimensionnel provoquerait une redéfinition constante de ce qui est considéré comme confortable (ou inconfortable). Ainsi, les différentes formes de confort peuvent être répertoriées dans deux registres : celui qui relève de l'ici, de la matérialité, des normes et d'un processus d'anticipation mis en place de la part des concepteurs, et celui qui relève d'un ailleurs, de la pratique, de ce qui se passe dans le réel, dans la vie des lieux, d'une construction sociale et d'un imaginaire véhiculé par les habitants. Le premier registre évoque un confort objectif, expert, technique, normé, un confort tout court (un confort d'objets). Le deuxième évoquerait un confort subjectif, ordinaire, symbolique, sensible, discret. En outre, il en ressort que du point de vue de l'action, les registres liés à l'objectivable sont jugés susceptibles d'être aisément maîtrisés, tandis que ceux liés au subjectif seraient, bien au contraire, perçus comme étant d'une saisie complexe et de ce fait difficiles à prendre en compte par l'action. Or, ne serait-il pas plus pertinent de réfléchir en termes de complémentarité que d'exclusion ? Si le confort est défini ici comme étant un ensemble bi-phasique,

c'est-à-dire qu'il se compose d'une couche objective et d'une couche subjective, il est possible de dire que pour habiter, il nous faut un minimum de confort (l'objectivable), la couche de base qui renvoie au commun, à tous, à la norme. Mais, le véritable habiter, au sens de faire sien un lieu, ne s'effectue que par l'existence de la couche du subjectif, qui elle renvoie vers l'individu au singulier, au particulier. Ainsi, l'analyse des pratiques observées a permis d'établir trois axes d'exploration, en termes de rapport à l'espace, de types des lieux et de modes d'intervention de l'individu dans l'espace.

DU RAPPORT À L'ESPACE

À partir de trois registres d'analyse, la manière d'être dans l'espace, la fréquentation, et l'intentionnalité, des figures de rapport à l'espace ont été identifiées. Celles-ci témoignent des différents modes d'habiter, des différentes manières d'être dans l'espace, des différentes manières de « faire avec de l'espace » (à la façon de Mathis Stock), et des niveaux d'appropriation bien distincts. En termes de manière d'être dans l'espace deux catégories sont mises en évidence : le fait de stationner, c'est-à-dire de « s'arrêter », de rester un certain temps au même endroit, et le fait de circuler, autrement dit, de « se déplacer », d'« aller d'un lieu à un autre. » (Jeuge-Maynard et Florent, 2012). Pour ce qui est de la fréquentation, trois échelles temporelles sont mises en évidence : celle du régulier « *qui est soumis à un rythme constant, égal* » de manière périodique, celle de l'occasionnel « qui est tel par occasion, par hasard » qui est de l'ordre du fortuit, et celle de l'exceptionnel « *qui n'est pas habituel; qui offre un caractère inaccoutumé, insolite* » (Jeuge-Maynard et Florent, 2012). Enfin, en termes d'intentionnalité, il a été question de différencier l'arrivée dans un lieu avec un but prédéfini de celle dont il n'existe pas un but préétabli. Ainsi, l'*habitué stationnaire*, par exemple, désigne un individu qui se rend régulièrement dans un lieu et qu'y reste pendant une période de temps prolongée, il s'agit des commerçants ambulants ou des retraités qui se retrouvent assis au même endroit pendant toute l'après-midi, trois jours par semaine. L'*habitué mobile*, désigne un individu qui traverse ou parcourt régulièrement un lieu, avec un rythme de marche qui témoigne d'une direction précise avec un point d'arrivée définit. Il sera parfois amené à y rester mais avec des périodes de permanence assez courtes. Il s'agit des employés dans des bureaux localisés aux alentours d'un lieu, qui le traversent au quotidien et qui viennent parfois y faire leur pause déjeuner ou cigarette.

DES FIGURES DE LIEUX

Sans chercher à effectuer une typification à visée universelle, il semble intéressant de révéler l'existence des composantes matérielles et immatérielles dans un lieu, et de montrer qu'il est possible d'identifier une tendance à *fort caractère matériel*, une autre tendance, à *fort caractère immatériel*, mais aussi

de mettre en évidence là, où, un équilibre dynamique s'opère. Ces tendances semblent être à caractère variable en fonction des pratiques. Ainsi, les figures de lieux seront définies en lien avec l'offre du lieu, entendue comme la potentialité d'un lieu à générer un univers particulier à lui-même, qui résulte de la conjonction des variables d'ordre matériel (architectural, de morphologie urbaine) et immatériel (l'imaginaire, l'épaisseur historique, les activités proposées). Pour M. (21 ans, F, étudiante à Paris 7) être aux Jardins des Grands Moulins « *c'est reposant, on respire un peu... ça change de Paris* ». Et pour C. (20 ans, F, étudiante à Paris 7) y être « *c'est agréable. On sort des cours. On a un espace vert. Quand on n'est pas habitué à la ville, c'est rassurant !* ».

DES MODES D'INTERVENTION DANS L'ESPACE

La mise en relation des figures de rapport à l'espace et des figures de lieux met en évidence trois catégories d'intervention de l'individu dans l'espace, à savoir : l'utiliser, l'adapter, et le transformer. Ces catégories témoignent à la fois de différents degrés d'implication de la notion de confort dans l'habiter des lieux publics et de l'existence d'un confort propre à chacun. *Utiliser l'espace* fait référence à s'y installer, à se servir de ce qu'y existe déjà. On observe des logiques d'usage conformes, c'est-à-dire que l'usage réel rejoint l'usage conçu. *Adapter l'espace* fera allusion à la modification temporelle des ressources spatiales, mais en tenant compte d'une notion de résilience, c'est-à-dire de la capacité de revenir à l'état initial. On constate un premier degré de bricolage urbain⁴. Le rajout des toitures improvisées qui servent comme dispositifs de protection solaire est un exemple de cela. L'un des enquêtés à la ville de Quito, D. (54ans, H, commençant ambulant) explique : « *comme je suis là tout la journée, il fallait bien se protéger du soleil et de la pluie, alors j'ai inventé ce système facile à monter et démonter chaque jour* »⁵. À Paris, Martine (47ans, F, employée) nous révèle que « *s'il fait beaucoup de soleil, j'y reste quand même. Je marche ou je me débrouille pour trouver de l'ombre.* ». Enfin, *transformer l'espace* implique des modalités de bricolage urbain de deuxième degré, autrement dit, des artifices qui vont changer les ressources spatiales à long terme. D'une certaine manière, les individus participent à la constitution d'un espace plus habitable. De part son caractère régulier, *l'habitué stationnaire* aura tendance à s'investir plus dans l'implémentation de ces sortes des dispositifs, que *l'habitué mobile* par exemple.

⁴ Nous définissons la notion de bricolage urbain comme le développement des artifices spatiaux de la part des individus eux-mêmes afin d'améliorer la correspondance de la ressource spatiale avec leurs besoins en termes de pratiques des lieux. Il s'agit d'une tentative de la part des usagers pour améliorer les conditions matérielles du lieu.

⁵ Discours recueilli en espagnol : « *como estoy aquí todo el día, para el sol y para la lluvia tocaba protegerse, entonces me invente este sistema fácil de armar y desarmar todos los días* ».

— HABITER UN LIEU, C'EST LE RENDRE CONFORTABLE À SOI-MÊME

Si l'enquête de terrain permet de conclure que certains lieux à fort caractère immatériel provoquent une envie d'y rester malgré (parfois) des carences d'ordre matériel, et que cette envie d'y rester amène à la production de dispositifs de bricolage urbain, l'existence d'un confort subjectif se corrobore. D'ailleurs, ceci montre que le cadre matériel donné n'est pas décisif à l'heure de faire le choix de permanence dans tel ou tel lieu. Dans ce sens, l'hypothèse d'une correspondance entre l'habiter et le confort se confirme. Si faire un lieu le sien, c'est le rendre confortable, et rendre confortable à soi-même un lieu, c'est l'habiter, on constate qu'une relation de co-dépendance entre l'habiter et le confort s'établit. En effet, la pratique des lieux se bâtit sur la mise en relation de ces deux variables. Habiter un lieu, c'est le rendre confortable à soi-même. À partir de cette prise de position, serait-il possible d'interroger les processus de production de l'espace ? À l'heure actuelle, nous constatons une croissante nécessité pour mieux comprendre des variables liées à la façon dont l'espace public est perçu, ressenti, habité. Ceci témoigne d'une recherche d'espaces publics qui seraient plus en concordance avec les besoins réels des habitants. On remarque le développement des méthodes alternatives d'enquête de terrain, et aussi l'insertion progressive des processus de concertation citoyenne au sein de la mise en marche des projets urbains. Ainsi, à la manière d'un plaidoyer pour la prise en compte des variables d'ordre immatériel dans les processus d'analyse et de production des espaces publics urbains, la prise de conscience de l'existence des liens entre la théorie du confort et la théorie de l'habiter pourrait entraîner des implications sur la théorie de la conception. Serait-il possible de réfléchir aux possibles scénarios de conception des espaces publics urbains ? De proposer une réflexion en termes de modes de faire ?

— BIBLIOGRAPHIE

Amphoux, P. (1990). *Vers une théorie des trois comforts* [Support de cours]. Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

Amphoux, P. (2007). La notion d'ambiance. Un outil de compréhension et d'action sur l'espace public. In Capron G. et Haschar-Noé N. (coord), *L'Espace public urbain: de l'objet au processus de construction* (pp. 71-82). Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.

Brunet, R., R. Ferras, et al. (eds.) (2005). *Les mots de la géographie*. Montpellier : La Documentation française.

Chelkoff, G. (2002). *Problématique du confort et de l'inconfort dans l'espace construit* [Support de cours]. Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble.

Dreyfus, J. (1990). *La société du confort*. Paris : L'Harmattan.

Dreyfus, J. (1995). Un autre confort, une autre valeur. In J.-L. Gourdon, E. Perrin et A. Tarrus, *Ville, espace et valeurs* (pp. 535-546). Paris : L'Harmattan.

Giroux, S. et G. Tremblay (2002). *Méthodologie des sciences humaines*. Québec : Saint-Laurent.

Jeuge-Maynard, I. et Florent, J. (eds.) (2012). *Le Petit Larousse illustré*. Paris : Larousse.

Le-Goff, O. (1994). *L'invention du confort: naissance d'une forme sociale*. Lyon : Presses universitaires de Lyon.

Lévy, J. et Lussault, M. (eds.) (2003). *Dictionnaire de la géographie*. Paris, Belin.

Morel-Brochet, A. (2008). Un point sur l'habiter. Heidegger, et après. *EspacesTemps.net* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.espacestems.net/articles/un-point-sur-lrsquohabiter-heidegger-et-apreshellip/>

Paquot, T. (2005). *Demeure terrestre : Enquête vagabonde sur l'habiter*. Besançon : L'imprimeur.

Paquot, T., M. Lussault, et al. (eds.) (2007). *Habiter : le propre de l'humain*. Paris : La Découverte.

Pumain, D., T. Paquot, et al. (2006). *Dictionnaire de la ville et l'urbain*. Paris: Economica.

Rey-Debove, J. et Rey, A. (1996). *Le Petit Robert*. Paris : Dicorobert.

Sansot, P. (2004). *Poétique de la ville*. Paris : Payot & Rivages.

Segaud, M. (2007). *Anthropologie de l'espace*. Paris : Armand Colin.

Serfaty-Garzon, P. (2003). Habiter. In M. Segaud, J. Brun and J.-C. Driant, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement* (pp. 213-214). Paris : Armand Colin.

Stock, M. (2004). L'habiter comme pratiques des lieux géographiques. *EspacesTemps.net* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.espacestems.net/articles/lrsquohabiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>

Stock, M. (2006). L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. *EspacesTemps.net* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.espacestems.net/articles/lrsquohypothese-de-lrsquohabiter-poly-topique-pratiquer-les-lieux-geographiques-dans-les-societes-a-individus-mobiles/>

Stock, M. (2007). Théorie de l'habiter. Questionnements. In T. Paquot, M. Lussault et C. Younès, *Habiter, le propre de l'humain. Villes territoires et philosophie* (pp.103-126). Paris : La Découverte.

Thibault, S. (2008). La vie quotidienne des lieux habités. In J. Levy, *Echelles de l'habiter* (pp. 96-145). PUCA.

Younès, C. et Charbonneau, J.-P. (2008). Rythmiques de la vie urbaine. *Mediapart* [en ligne]. Disponible sur : <http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-pierre-charbonneau/150908/rythmiques-de-la-vie-urbaine>